BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IV^{E} REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU GENRE, DE LA SANTE, DE L'ACTION SOCIALE ET HUMANITAIRE (CGSASH)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°020 : **RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT LOI DE FINANCES POUR L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2026**

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par les députés **Drissa KY et Wendpouiré Patrice Laurent GUIGUIMDE**, rapporteurs.

Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le samedi 20 décembre 2025, de 11 heures 25 minutes à 14 heures 02 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail dans sa salle, sous la présidence de la députée Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis, sur le projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026.

Auparavant, la CGSASH saisie pour avis a désigné les députés Drissa KY et Wendpouiré Patrice Laurent GUIGUIMDE pour participer aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission selon le calendrier suivant :

- du 16 au 28 septembre 2025 et du 13 au 20 octobre 2025, travaux des sous-commissions et auditions des équipes techniques des ministères et institutions ;
- du 4 au 14 novembre 2025, séances d'appropriation du projet de loi de finances, exercice 2026 ;
- du 17 novembre au 06 décembre 2025, auditions des Ministres et Présidents d'institutions.

En prélude aux travaux de la COMFIB, la CGSASH a organisé le vendredi 26 novembre 2025 de 10 heures 15 minutes à 12 heures 46 minutes, une séance d'appropriation du contenu dudit projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition par la COMFIB.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CGSASH a porté sur les points suivants :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Les députés rapporteurs ont présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1- Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par monsieur Aboubakar NACANABO et madame Fatoumata BAKO/TRAORE, respectivement Ministre de l'Economie et des finances et Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie et des finances, chargée du budget.

Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

L'exposé des motifs présenté par monsieur le Ministre a porté sur les points suivants :

- contexte d'élaboration du budget 2026-2028,
- grandes orientations du budget 2026,
- prévisions budgétaires 2026,
- stratégie annuelle d'endettement public,
- nouvelles dispositions fiscales,
- comptes d'affectation spéciale,
- mesures d'accompagnement.

Les éléments relatifs à ces différents points figurent dans le rapport de la COMFIB.

I.2- Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Les principales préoccupations ont porté, entre autres, sur :

- le fondement de la démarche adoptée par le Gouvernement sur les priorités et les choix stratégiques du projet de budget de l'Etat, exercice 2026 qui ont été définis conformément à la Politique nationale de développement (PND) 2026-2030 dont le processus d'élaboration est en cours ;
- l'état des lieux des réalisations des livrables dont le délai est fixé au plus tard le 31 décembre 2025, prévues dans l'exposé des motifs du projet de loi de finances, exercice 2025 ;
- l'explication de la faible contribution du secteur primaire à la croissance du PIB nominal (0,6 point de pourcentage en 2025) bien qu'il emploie la majorité de la population et absorbe une bonne partie des investissements ;
- les principaux produits et services concernés par la baisse des prix de 1,1% entre 2025 et 2026 contenus dans l'exposé des motifs et les mesures envisagées pour pallier un éventuel choc exogène ;
- les mesures prises par le Gouvernement pour assurer l'approvisionnement régulier des zones sous blocus en denrées alimentaires ;
- la situation des superficies aménagées et réhabilitées par région à date et la proportion de celles déjà exploitées ou attribuées ainsi que les critères d'accès auxdites superficies ;
- la faiblesse des crédits alloués à l'enjeu 6 « *Bonne gouvernance administrative, économique et locale* » au regard de l'importance du contrôle qui y figure ;
- la prise en compte dans les prévisions du budget 2026 de l'incidence financière du nouveau découpage administratif (nouvelles régions et provinces) ;
- la situation des recettes et des dépenses du Fonds de soutien patriotique (FSP) à date ;
- l'explication de la situation qui fait qu'en 2024 les dépenses au titre du programme 050 « Solidarité nationale, gestion des catastrophes et crises humanitaires » soient de 34 673 548 756 F CFA et qu'en 2026, la prévision retombe à 18 903 882 000 F CFA au regard de l'ampleur des besoins dans le domaine humanitaire ;

- le manque exprès du volet humanitaire dans les principaux enjeux de la Politique nationale de développement (PND) 2026-2030 et dans les priorités et les choix stratégiques du budget 2026 ainsi que la stratégie de gestion à moyen et long terme des PDI ;
- le point sur la régularisation de la situation des acquéreurs de parcelles auprès des promoteurs immobiliers notamment la délivrance des titres de jouissance ;
- l'assurance à la Représentation nationale que les exonérations ou dépenses fiscales accordées produisent les résultats escomptés (encourager l'investissement, l'agriculture, l'emploi, etc.) ;
- la capacité technique réelle et humaine des petites associations à produire des états financiers au regard des dispositions de l'article 25 du présent projet de loi ainsi que les mesures d'accompagnement (formation, guides, dématérialisation, assistance) prévues par le Gouvernement pour renforcer les capacités de ces associations ;
- la situation à date, de l'évaluation de la dette sociale, liée au reclassement des fonctionnaires et qui était estimée à plus de 9 milliards de FCFA ainsi que les modalités de son apurement ;
- le délai minimum de règlement d'une facture fournisseur issue de la dette intérieure ;
- l'existence d'un indicateur ou d'outil qui permet de relever le nombre de prestataires en faillite dus au non-paiement des marchés passés avec l'Etat ;
- la proportion de réduction de la dette intérieure en 2026 afin de faciliter une relance de l'économie nationale et celle de l'emploi ;
- les localités concernées par les différentes réalisations de certains produits et livrables en termes d'investissements à réaliser pour l'année 2026 pour le compte du Ministère de la santé mentionnées dans l'exposé des motifs du projet de la loi de finances, exercice 2026 ;

- le contenu des enjeux du moment porté par la Politique nationale de développement s'inscrivant comme étant les priorités du budget 2026 ;
- le bien-fondé des mesures instituées par le décret du 4 septembre 2025 portant conditions générales d'affectation et de séjour ainsi que les modalités de rémunération et avantages applicables au personnel des missions diplomatiques et postes consulaires du Burkina Faso, le montant des économies réalisées par lesdites mesures ainsi que la nuisance à la réputation de la diplomatie burkinabè ;
- les dispositions prises par le Gouvernement pour améliorer l'efficacité et l'utilité de la dépense publique ;
- les mesures prises par le Gouvernement pour soulager les ménages face à la cherté de la vie ;
- les retards, les irrégularités voire l'absence de paiement des primes des VDP ;
- l'adéquation des choix avec les besoins réels des populations parmi les initiatives prises en matière d'équipements ;
- l'allègement de la charge fiscale sur le revenu des travailleurs du public et du privé qui sentent de plus en plus le poids de ladite charge au regard des multiples décisions prises par le Gouvernement dans ce sens.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par les députés rapporteurs, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CGSASH.

Après analyse, la Commission estime que l'élaboration du présent projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026, prend largement en compte les grandes orientations, les priorités et les choix stratégiques budgétaires basés sur les enjeux de la Politique nationale de développement (PND), les nouvelles dispositions fiscales et les mesures d'accompagnement afin d'accélérer le processus de développement.

La Commission est persuadée que le présent projet de loi de finances offre la possibilité à notre pays :

- d'optimiser les allocations de ressources et surveiller la qualité de la budgétisation pour sa bonne exécution ;
- de renforcer les secteurs de la défense et de la sécurité en vue de rendre disponibles les moyens nécessaires pour faire face à la crise sécuritaire et humanitaire ;
- d'assurer la production de biens et services de base en quantité et en qualité au profit des populations ;
- d'apporter une réponse urgente et efficace à la crise humanitaire et aux tragédies socioéconomiques et communautaires provoquées par l'insécurité et les aléas climatiques ;
- de créer les conditions nécessaires pour le retour de l'Administration et à la réinstallation des populations dans leurs zones d'origine.

Au vu des éléments budgétaires ci-dessus cités, la Commission constate une réelle volonté du Gouvernement de répondre davantage aux besoins cruciaux en éducation, santé, emploi et de manière générale dans les domaines essentiels du développement durable. Elle encourage le Gouvernement à assurer et ce, malgré le contexte économique, sécuritaire et humanitaire difficile :

- la continuité des services sociaux de base au profit des populations en général, des PDI et des personnes affectées par le terrorisme en particulier ;
- la prise en charge psycho-sociale des victimes et personnes affectées par le terrorisme ;
- la mise en œuvre des projets et programmes d'employabilité et d'autonomisation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées à travers le financement de l'entrepreneuriat ;
- la réalisation de projets de viabilisation et de logements sociaux et économiques ;
- la construction de centres d'éducation de base non formelle et de salles de classes ainsi que le développement du préscolaire à la portée des populations ;

- la réalisation d'investissements en matière de santé notamment la construction de centres de santé et l’accès à des soins de santé de qualité.

Par conséquent, elle émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026.

La CGSASH exhorte toutefois le Gouvernement à :

- œuvrer davantage dans la lutte contre l'insécurité, la réinstallation des populations déplacées internes et la consolidation de l'économie des localités libérées ;
- apurer davantage la dette intérieure afin de dynamiser les entreprises locales, ce qui permettra d'accroître l'offre d'emploi ;
- consolider les allocations en faveur du capital humain et des structures de contrôle de l'Etat, indispensables à l'amélioration de l'efficience des services publics et à l'accès équitable aux droits fondamentaux gage d'une cohésion sociale ;
- prendre des mesures d'incitation fiscales au profit des unités nationales de production et des initiatives privées dans les domaines sociaux et sanitaires concernés par la restriction des importations.

Ouagadougou, le 20 décembre 2025

La Présidente

Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Les rapporteurs

Drissa KY

Wendpouiré Patrice Laurent GUIGUIMDE

9

SEANCE D'APPROPRIATION DU RAPPORT : 16/12/2025

Liste des députés présents

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction
1.	**TIENDREBEOGO /KALENZAGA Marie Angèle**	**Présidente**
2.	**KY Drissa**	**1er Secrétaire**
3.	**BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine**	**2e Secrétaire**
4.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
5.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre
6.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre

Liste des députés absents excusés

N° d'ordre	Nom et Prénom(s)	Qualité	Justification
1.	**SOME Yiompouén Aimé**	**Vice-président**	En mission à Bobo-Dioulasso

Liste des députés absents

N° d'ordre	Nom et Prénom(s)	Qualité
1.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
2.	TINDANO Yentéma Arnaud	Membre

Liste du personnel administratif présent

N°	Nom et Prénom(s)	Qualité
1.	ZERBO Jean Gabriel	Conseiller
2.	DIRA Yacouba	Administrateur des services législatifs
3.	KYERE/YAOGO Pascaline	Administrateur des services législatifs
4.	BATIONO Bessoétiéné Larissa	Secrétaire de Direction
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

Liste du personnel administratif absent excusé

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité	Justification
1.	KONE /KABORE Guiédou Aïda	Conseillère technique	Voyage

SEANCE D'ADOPTION DU 20 DECEMBRE 2025

Liste des Députés présents

N°	Nom et Prénom(s)	Fonction
1.	**TIENDREBEOGO /KALENZAGA Marie Angèle**	**Présidente**
3.	**KY Drissa**	**1er Secrétaire**
4.	**BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine**	**2e Secrétaire**
5.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
6.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre
9.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre

Liste des Députés absents excusés

N°	Nom et Prénom(s)	Qualité	Justification
1.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre	Funérailles (Papa Premier ministre)
2.	TINDANO Yentéma Arnaud	Membre	Mission à Bobo-Dioulasso avec le PALT

Liste des Députés absents

N°	Nom et Prénom(s)	Qualité
1.	SOME Yiompouén Aimé	Vice-président

Liste du personnel administratif présent

N°	Nom et Prénom(s)	Qualité
1.	ZERBO Jean Gabriel	Conseiller
2.	DIRA Yacouba	Administrateur des services législatifs
3.	KYERE/YAOGO Pascaline	Administrateur des services législatifs
4.	BATIONO Larissa	Secrétaire de Direction

Liste du personnel administratif abscent excusé

n°	Nom et Prénoms	Qualité	Justification
1.	KONE /KABORE Guiédou Aïda	Conseillère technique	Voyage